

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2018, À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À
TADOUSSAC.**

Étaient présents : Mme Catherine Marck, pro maire
Mme Linda Dubé, conseillère
M. Stéphane Roy, conseiller
Mme Mireille Pineault, conseillère

Étaient absents : M. Charles Breton, maire
M. Guy Therrien, conseiller
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM
ET MOT DU MAIRE**

La séance débute à 17h30. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2018-0311)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour tel que présenté en modifiant les titres des points suivants afin de clarifier l'objet de chacune des résolutions :

Point 4.2 Résolution confirmation la politique en matière d'éducation
Modifier par : Résolution de confirmation des orientations en matière d'éducation

Point 4.3 Politique en matière de développement durable
Modifier par : Résolution de confirmation des orientations en matière de développement durable

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**3.1. TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC
(TECQ) 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Tadoussac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la

contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

(Rés. 2018-0312)

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité du Village de Tadoussac s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

4.1. RÉOLUTION CONFIRMATION LA MISSION ET LA VISION DU POSTE DE TRAITE CHAUVIN

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2018-0313)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le dépôt du projet des

orientations de la mission et de la vision du Poste Chauvin auprès du ministère de la Culture et des Communications.

4.2. RÉSOLUTION DE CONFIRMATION DES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2018-0314)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le dépôt du projet des orientations en matière d'éducation auprès du ministère de la Culture et des Communications.

4.3. RÉSOLUTION DE CONFIRMATION DES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE Le ministère de la Culture et des Communications a entrepris une mise à jour de toutes les institutions muséales et centres d'interprétation au Québec;

CONSIDÉRANT QU'afin de rencontrer les exigences du ministère afin conserver la reconnaissance du Poste Chauvin, la Municipalité du Village de Tadoussac doit compléter un cahier de charges;

CONSIDÉRANT QUE Parmi les documents demandés, il y a les grandes orientations en matière de développement durable et en éducation.

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2018-0315)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le dépôt du projet des orientations pour ainsi conserver son statut de station d'institution muséale agréée auprès du ministère de la Culture et des Communications.

4.4. INSTALLATION BORNE ÉLECTRIQUE RAPIDE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2018-0316)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte les termes et conditions d'Hydro-Québec pour l'installation gratuite d'une borne électrique rapide de 400 ampères. Que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1. PROJET JOURNÉE MAIN D'ŒUVRE

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2018-0317)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le dépôt du projet de *La journée sur l'enjeu de la main d'œuvre à Tadoussac* dans le cadre de la Politique de soutien aux entreprises –volet fonds d'expertise auprès de la

MRC de la Haute-Côte-nord. Que

5.2. PROJET STATIONNEMENT

(Rés. 2018-0318)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise Madame Andréanne Jean, agente de développement économique à agir au nom de la municipalité du Village de Tadoussac auprès du MDDELCC pour la présentation et la gestion du projet intitulé « Analyse de faisabilité d'un stationnement » dans le cadre du Programme du Fonds vert, Volet 1 - Soutien à la préparation de projets de lutte contre les changements climatiques.

6. QUESTION DU PUBLIC

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

(Rés. 2018-0319)

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 17h45.

Catherine Marck,
Pro maire

Marie-Claude Guérin,
directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Je, Catherine Marck, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.